



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité en date du 24 mars 2005, par laquelle le Conseil a demandé à être régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il fait également le point de la situation générale dans le pays depuis mon précédent rapport au Conseil en date du 25 janvier 2007 (S/2007/42).

II. Mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. Au cours de la période considérée, les parties ont continué de faire des progrès, limités toutefois, dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et ont notamment pris des mesures positives en vue du redéploiement des Forces armées soudanaises au Sud-Soudan. Il n'en demeure pas moins que certaines questions clés, y compris celles du statut d'Abyei et de la maîtrise des autres groupes armés, n'ont toujours pas été réglées. On s'inquiète de plus en plus au sujet du respect du calendrier fixé pour les élections de 2009, du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et de la démarcation de la frontière du 1^{er} janvier 1956, qui a pris beaucoup de retard.

Problèmes de sécurité

3. Parallèlement, la situation sur le plan de la sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS est restée stable dans son ensemble. Le calme a continué de régner dans la ville de Malakal, qui avait été le théâtre de violents combats en novembre 2006, mais avec une certaine tension. Dans certains secteurs de l'État du Haut-Nil et des zones de transition, des troubles civils se sont produits, en grande partie à cause du non-paiement des traitements des fonctionnaires. Les pillages et les embuscades dus à des éléments incontrôlés se sont poursuivis le long des grands axes routiers aux environs de Juba. Le 26 janvier 2007, un casque bleu des Nations Unies a été tué au cours d'une attaque contre une équipe de déminage humanitaire près de Magwit, dans l'Équatoria orientale. Ailleurs dans l'Équatoria, les opérations imputées à l'Armée de résistance du Seigneur en mars continuaient de menacer la sécurité.



4. Le redéploiement des forces armées des parties en est à un stade critique. Récemment, les Forces armées soudanaises ont fait des progrès évidents dans leur retrait du Sud-Soudan en déplaçant des troupes qui se trouvaient dans le secteur sujet aux conflits de Phom el-Zeraf dans le Haut-Nil et en redéployant une unité de défense aérienne hors de la zone de Malakal. Cela dit, si elles veulent respecter la date limite de retrait du Sud-Soudan qui a été fixée au 9 juillet, elles doivent encore se retirer complètement de la zone de Malakal et d'autres secteurs importants comme celui riche en pétrole de Bentiu, où elles sont toujours très présentes. L'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) quant à elle n'a pas encore entamé son retrait du Kordofan méridional et du Nil bleu.

5. Les deux parties ont certes affirmé vouloir respecter le calendrier de redéploiement fixé dans l'Accord de paix global mais la mise en œuvre de l'Accord est remise en cause par le retard important pris dans l'application de certains des arrangements de sécurité qui y figurent. L'Accord prévoit que les objectifs de redéploiement qui y sont fixés peuvent être atteints soit par le déplacement physique des forces, soit par l'affectation de troupes aux unités mixtes intégrées soit par la démobilisation. Sur la base de ces critères, les Forces armées soudanaises ont à ce jour redéployé 70 % de leurs effectifs; cela étant, l'APLS demeure très inquiète devant le nombre de soldats, notamment d'anciens miliciens réaffectés aux unités mixtes intégrées, restés au Sud-Soudan. Elle s'interroge également sur le statut exact des 7 747 soldats « volontairement démobilisés » qui continuent de recevoir leur solde de membres des Forces armées soudanaises en attendant d'intégrer le programme de démobilisation et de réinsertion qui souffre d'importants retards.

6. Des progrès ont été faits dans la formation des unités mixtes intégrées, mais le retard pris dans ce domaine nuit lui aussi encore au respect des dispositions du protocole relatif à la sécurité. Le redéploiement de l'APLS dépend de la formation de ces unités qui n'ont été constituées qu'à 77 % de leur effectif maximal puisqu'elles ne comptent que 30 112 hommes sur les 39 000 prévus. Dans certaines zones, les unités cohabitent et entretiennent de bons rapports; mais dans d'autres, les forces désignées restent dans leur zone de rassemblement à distance des sites de déploiement des unités mixtes intégrées. La situation à cet égard a peu progressé notamment au Kordofan méridional et au Nil bleu en partie à cause des graves problèmes de logistique que connaît l'APLS. De façon générale, l'APLS reste méfiante vis à vis des opérations de renseignement militaire des Forces armées soudanaises au sein des unités tandis que ces dernières font valoir que l'APLS devrait accélérer son propre redéploiement pour ne pas prendre de retard par rapport à la formation des unités mixtes intégrées.

7. Un fait nouveau important s'est produit en février lorsque les parties se sont entendues sur une doctrine militaire et un code de conduite communs à l'intention des unités mixtes intégrées, dont le personnel du quartier général opérationnel mixte de Juba assurera la mise en œuvre pratique, ce qui laisse espérer que les unités, à ce jour encore divisées sur le plan fonctionnel puisque chacune conserve ses propres structures d'administration, de commandement et de contrôle, seront enfin intégrées.

8. Par ailleurs, l'intégration des autres groupes armés ralliés aux différentes parties reste elle aussi problématique. Plusieurs des groupes qui s'étaient ralliés aux Forces armées soudanaises ont changé d'allégeance au profit de l'APLS et sont restés au Sud-Soudan tandis que d'autres ont intégré la composante Forces armées soudanaises des unités mixtes. Beaucoup devraient participer au programme de

DDR dont les préparatifs continuent d'avancer par à-coups. Pour dissiper la méfiance, les parties doivent mettre au point une stratégie commune de maîtrise de ces groupes et, dans un souci de transparence, de vérification de leurs effectifs, tâche qui jusqu'à présent s'est avérée difficile à mener à bien.

9. Dans le secteur VI de la zone d'opérations de la MINUS (qui comprend le secteur contesté d'Abyei), on a assisté au cours de la période considérée à un revirement de certains groupes non intégrés à Meiram et Debab. La présence militaire généralement importante dans cette zone demeure une source de préoccupation du fait notamment que les deux parties ont réimposé des restrictions à la liberté de mouvement de la MINUS depuis le 28 février, ce qui empêche cette dernière de s'acquitter de ses fonctions de contrôle et de vérification.

10. Parallèlement, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu a travaillé avec efficacité au règlement des problèmes de sécurité lors de ses réunions ordinaires. Pendant la même période, la Commission politique du cessez-le-feu s'est réunie le 25 janvier, pour la première fois depuis le début de novembre 2006, et a décidé de tenir une réunion extraordinaire consacrée aux problèmes de sécurité liés notamment aux autres groupes armés, aux redéploiements et aux unités mixtes intégrées. Cette réunion a eu lieu le 5 mars mais le débat sur les unités a été reporté à deux reprises. De façon générale, la volonté politique d'améliorer la sécurité continue de faire défaut au plus haut niveau.

Aspects politiques

11. Les partis politiques commencent à se concentrer sur les préparatifs en vue des élections à mi-mandat, dont l'Accord de paix avait fixé la tenue à 2009, alors que l'élaboration du cadre législatif et la création des autres conditions préalables nécessaires au vote ont pris beaucoup de retard. La Commission nationale de révision constitutionnelle se prépare actuellement pour les consultations qui doivent porter sur le projet de loi électorale. La planification du recensement national, dont dépendra le découpage des circonscriptions électorales, achoppe encore sur les problèmes budgétaires. Le projet pilote de recensement devrait désormais être achevé à la fin avril.

12. Le texte de loi le plus important à avoir été adopté pendant la période considérée est la loi sur les partis politiques qui régit l'enregistrement, le fonctionnement et la dissolution des partis politiques. La Commission nationale de révision constitutionnelle a tenu des consultations élargies avec les partis d'opposition et la société civile. Le parti d'opposition appelé Alliance démocratique nationale s'est retiré des négociations finales pour protester contre une clause prévoyant la dissolution des partis politiques. Le Parti du Congrès national a ensuite déposé un amendement ajoutant de nouvelles conditions en vue de l'enregistrement des partis et le projet a été adopté en l'absence de l'Alliance démocratique nationale. Les partis d'opposition ont continué d'exprimer leur inquiétude concernant l'engagement des deux parties à l'Accord en faveur de la tenue d'élections libres et régulières.

13. Pendant la période à l'examen, des progrès ont été accomplis dans la mise en place des autres institutions prévues par l'Accord de paix. Les lois sur la fonction publique nationale et la Commission de la fonction publique nationale ont été promulguées et les membres de la Commission de défense des droits des non-musulmans ont été nommés par décret présidentiel. En revanche, plusieurs des

grands textes de loi prévus dans l'Accord n'ont pas encore été présentés au Parlement, notamment les lois sur la sécurité nationale et la police nationale. Dans l'intervalle, le Comité technique spécial des frontières avait prévu de présenter son rapport final à la présidence d'ici à octobre 2007.

14. En attendant, les parties continuent de réaffirmer leur attachement à leur partenariat. Le 25 mars, la Haute Commission politique mixte, composé du Parti du Congrès national et de l'APLS, a créé un sous-comité qu'elle a chargé de concevoir une stratégie pour développer le partenariat entre les deux parties et régler les questions litigieuses telles que celle d'Abyei, les résultats de certaines des commissions prévues par l'Accord de paix et l'intégration des autres groupes armés. Le Conseil national intérimaire de l'APLS quant à lui s'est réuni à Yei, du 8 au 12 février, pour la première fois depuis la mort de John Garang en juillet 2005, et a réaffirmé sa volonté de vanter les mérites de l'unité. L'APLS a également décidé de déplacer son quartier général national de Juba à Khartoum dans le but de revitaliser son réseau national et international de bureaux.

15. Pour ce qui est du Gouvernement du Sud-Soudan, le Président Salva Kiir a continué de nommer et de réaffecter des fonctionnaires au sein du Gouvernement du Sud-Soudan et des gouvernements des États du sud, qui ont été mis en place mais auxquels les moyens font cruellement défaut. Le manque de personnel qualifié continue notamment de faire obstacle à la mise en place du système judiciaire.

16. Le Président du Sud-Soudan, M. Kiir, a également lancé une vaste campagne anticorruption. Plusieurs hauts fonctionnaires, dont également le Ministre des finances du Gouvernement du Sud-Soudan, ont été relevés de leurs fonctions pour pouvoir répondre d'accusations d'abus de confiance et de corruption, dont le détournement de 60 millions de dollars qui auraient été remis à l'APLS par le Parti du Congrès national peu de temps après la signature de l'Accord de paix global.

17. Dans les deux États du Kordofan méridional et du Nil bleu, les nouveaux gouvernements qui viennent d'être mis en place ont gagné en influence. Le 27 février, l'État du Kordofan méridional s'est doté d'un nouveau gouvernement constitutionnel en remplacement de l'administration provisoire. Les mandats respectifs des gouverneurs des deux États seront probablement prolongés jusqu'au 1^{er} juillet. Récemment, les deux États ont fait des progrès dans l'application de l'Accord de paix global mais le fait que les zones contrôlées par l'APLS soient administrées séparément et aient leurs propres système éducatif et forces de police est contraire aux dispositions de l'Accord.

18. À Abyei, l'absence d'administration civile continue de rendre problématique la recherche d'une paix durable. Le Comité de développement d'Abyei, groupe représentant la société civile qui a pris le contrôle de l'ancienne administration civile le 14 janvier, a continué de conduire officieusement les affaires bien qu'il n'ait aucun statut officiel. La visite du Président Bashir au Kordofan méridional et dans les zones de peuplement Misseriya du secteur VI au début mars, et plus tard dans l'État du Nil bleu a laissé espérer que des progrès étaient possibles dans ces régions marginalisées.

Partage des richesses

19. À la deuxième réunion du Consortium pour le Soudan qui s'est tenue du 19 au 21 mars, le Gouvernement du Sud-Soudan et le Gouvernement d'unité nationale ont

rendu compte avec optimisme des progrès accomplis dans le partage des richesses tel qu'il est prévu dans l'Accord de paix. En réalité, les choses ont peu avancé depuis le dernier rapport. Certes, le Comité technique mixte du pétrole s'est réuni régulièrement pour comptabiliser les recettes pétrolières et les répartir mais le manque de transparence continue de créer la méfiance, le Gouvernement du Sud-Soudan aussi bien que les États producteurs s'estimant lésés. La Commission nationale du pétrole n'a pas tenu de séance plénière depuis 2005. Le problème des graves conséquences de l'exploration pétrolière sur les populations, y compris du point de vue de la dégradation de l'environnement et de l'absence d'indemnisation des déplacés, demeure préoccupant.

20. La Commission des finances, du budget et de la vérification a continué de rencontrer des obstacles dans l'accomplissement de la tâche consistant à assurer l'affectation et le transfert rapide et transparent des fonds aux échelons inférieurs de l'administration. Sans un solide appui politique, elle a eu du mal à obtenir des changements au sein des mécanismes existants de répartition des ressources, y compris du Fonds de soutien aux États qui aurait dû être dissous après la signature de l'Accord de paix.

III. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan

21. L'application de l'Accord de paix sur le Soudan oriental signé en octobre 2006 n'a pas progressé, en grande partie à cause des luttes intestines pour le pouvoir au sein de la direction du Front Est. Suite à des divisions au sein de ses factions Beja, le Front n'a pas été en mesure de présenter la liste des candidats qu'il devait nommer aux postes qui lui revenaient aux termes de l'Accord. Ses dirigeants ont donc fait appel à la médiation du Gouvernement érythréen pour les aider à mettre fin au conflit entre les factions Beja. De son côté, le Gouvernement soudanais fait toujours preuve d'optimisme quant à l'application de l'Accord et a entamé les préparatifs en vue du désarmement et de l'intégration des anciens combattants du Front Est.

22. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur en sont au point mort, à la suite du refus de l'Armée de se soumettre à la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan et de ses déclarations selon lesquelles elle ne se sentait pas suffisamment en sécurité à Juba pour reprendre les pourparlers. Pendant ce temps, l'Accord de cessation des hostilités signé par les deux parties est arrivé à expiration le 28 février. Mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, Joaquim Chissano, a pris une part active aux efforts faits pour relancer les pourparlers en rencontrant les principaux intéressés lors de son passage dans la région en février-mars. Les négociations devraient maintenant reprendre en avril avec une équipe de médiation renforcée, composée d'observateurs de la République démocratique du Congo, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Afrique du Sud et du Mozambique.

23. En janvier, la MINUS a commencé de transférer du personnel et du matériel à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) au titre du module d'appui léger. Au 10 avril, 37 officiers d'état-major (sur les 105 prévus dans l'Accord), 32 conseillers de police (sur les 33 prévus) et 23 civils (sur les 48 prévus) avaient été déployés. À l'exception du matériel médical et d'information et des véhicules de l'avant blindés (VAB), les autres supports logistiques et matériels prévus dans

l'accord avaient été remis le 11 janvier 2007. Le déploiement de 19 militaires et 19 civils supplémentaires, déjà identifiés et recrutés, a été reporté en attendant que soient construits les locaux à usage de bureaux et logements nécessaires, qui devaient être conformes aux normes de sûreté et de sécurité des Nations Unies applicables au Darfour. Il s'agit d'une question très importante que la MINUS s'emploie actuellement à régler. Par ailleurs, 44 officiers d'état-major et 36 VAB n'avaient pas encore été mis à disposition par les États Membres de l'ONU. Le Comité tripartite a continué de se réunir pour faciliter la mise en œuvre du module qui était rendue problématique par l'insécurité et le manque d'infrastructure au Darfour.

24. Le 21 janvier, l'Union africaine et l'ONU ont achevé leurs consultations sur le module d'appui lourd et un rapport à ce sujet a ensuite été transmis au Gouvernement du Soudan le 24 janvier 2007. Dans sa réponse en date du 6 mars, le Président Al-Bashir remettait en cause les principales dispositions du module d'appui lourd. Le descriptif détaillé de ce module tel que convenu par l'Union africaine et l'ONU a été communiqué au Gouvernement du Soudan par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine par le biais de lettres de même teneur adressées au Président Bashir le 24 janvier 2007. Dans sa réponse datée du 6 mars 2007, le Président Bashir a donné son accord sur certains aspects du module mais l'a réservé sur d'autres relatifs notamment à l'Accord de paix pour le Darfour, tout en proposant de poursuivre les négociations à ce sujet. Comme convenu lors du mini-sommet de Riyad le 28 mars 2007, l'ONU et l'Union africaine ont tenu une réunion technique consultative avec le Gouvernement du Soudan à Addis-Abeba le 9 avril pour faire à nouveau valoir le bien-fondé de leurs plans concernant le commandement et le contrôle, la création et le financement de la force, régler les questions en suspens et signer l'accord sur le module d'appui lourd. L'accord a pu être signé à l'exception des dispositions concernant les hélicoptères tactiques/armés. Par la suite, lors d'une réunion d'information tenue par le Conseil de sécurité le 12 avril à l'issue de la rencontre d'Addis-Abeba, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans une note verbale datée du 16 avril, adressée au Secrétaire général, a confirmé l'acceptation, par son gouvernement, du volet du module d'appui lourd qui portait sur ces hélicoptères. Suite à l'approbation du déploiement du module d'appui lourd par le Conseil, les mesures voulues seront prises pour obtenir l'autorisation d'engagement de dépenses requise afin de financer le coût de cet appui qui, tel que décrit dans mon dernier rapport, s'élevait à 287,9 millions de dollars des États-Unis.

25. S'agissant de l'opération conjointe ONU-Union africaine, le mandat du Représentant spécial commun, défini d'un commun accord par l'Union africaine et l'ONU, ainsi que l'ensemble de principes convenus par ces dernières en vue d'avancer dans les préparatifs en vue du lancement de l'opération conjointe ont été communiqués au Président Bashir dans des lettres de teneur identique du Secrétaire général et du Président Konaré en date du 6 mars 2007. Du 19 au 26 mars 2007 à Addis-Abeba, les équipes multidisciplinaires de l'Union africaine et de l'ONU ont procédé ensemble aux préparatifs en vue de l'opération commune Union africaine/ONU au Darfour. Le projet de rapport élaboré à cette occasion est actuellement examiné par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine avant d'être communiqué au Conseil de sécurité et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

IV. Accomplissement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Appui politique et réconciliation

26. La MINUS a continué à prêter ses bons offices et à mener des activités de médiation aussi bien auprès du Gouvernement que dans les régions, pour aider à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. C'est ainsi qu'à Abyei, le personnel de la Mission s'est activement employé, en collaboration étroite avec les autorités locales et les dirigeants de la communauté Misseriya, à désamorcer des tensions persistantes. À Malakal, la MINUS a continué à exhorter toutes les parties à favoriser la réinstallation pacifique des Forces armées soudanaises et des groupes ralliés venant de Phom el-Zeraf. Cependant, dans l'État du Kordofan méridional, elle a, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, aidé activement les autorités locales à réduire les tensions après les heurts qui se sont produits entre la police locale et des étudiants qui manifestaient à Kadugli en février.

27. Au Sud-Soudan, la MINUS a continué de soutenir les efforts déployés par les autorités locales pour promouvoir la paix et la réconciliation. En février, la Commission pour la paix au Sud-Soudan a tenu à Torit la première conférence de paix à l'échelle de la région, connue comme Conférence des gouverneurs et commissaires du Grand Équatoria. Cette réunion qui a été organisée en collaboration avec l'ONG internationale PACT Soudan et en consultation avec la MINUS, a permis à un certain nombre d'administrations locales de faire part des inquiétudes que leur inspirait la mise en œuvre de l'Accord de paix global et de jeter d'importantes bases pour de futures initiatives de paix et de réconciliation.

28. La MINUS s'est parallèlement associée aux efforts visant à relancer le processus politique au Darfour. L'Envoyé spécial de l'ONU au Darfour, Jan Eliason et l'Envoyé spécial de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim ont effectué deux missions conjointes au Soudan et se sont entretenus avec les principales parties prenantes du Gouvernement, des parties d'opposition et des groupes rebelles. Sur la base des entretiens qu'ils avaient eus avec les principales parties prenantes, les deux envoyés élaborent actuellement une feuille de route pour le processus de paix afin de régler les questions en suspens soulevées par les non-signataires. La MINUS a fourni un important soutien logistique et fonctionnel aux Envoyés et a mis un personnel dévoué à la disposition de l'Équipe conjointe Union africaine/ONU d'appui à la médiation.

Déploiement et activités militaires

29. Durant la période considérée, la composante militaire de la MINUS a intensifié ses activités de surveillance et de vérification pour favoriser le processus de redéploiement en cours. En mars, le commandant de la Force a convoqué des séances spéciales de la Commission militaire mixte pour examiner les incohérences constatées dans les données fournies par les deux parties sur la formation des unités mixtes intégrées et le ralliement d'autres groupes armés. Le personnel militaire de la MINUS a par la suite entrepris une vérification complète de la composition et des effectifs des unités mixtes intégrées.

30. Alors que se poursuivait le retrait des éléments des Forces armées soudanaises de l'État du Haut Nil, le personnel militaire de la MINUS s'est également employé activement à promouvoir le dialogue entre les commandants militaires et à

superviser les mesures pour renforcer la confiance, à Phom el-Zeraf en particulier. Les tensions dans la zone ont considérablement diminué à la fin de la période considérée, à la suite du redéploiement des éléments des Forces armées soudanaises et de l'incorporation d'autres anciens groupes armés dans les unités mixtes intégrées à Malakal.

31. La composante militaire de la MINUS s'est engagée dans des activités de coopération civile-militaire à l'appui des communautés locales, elle a notamment fourni du personnel médical à des dispensaires, construit et nivelé des routes et procédé à la destruction de munitions non explosées dans l'ensemble des secteurs. Lors d'un incident tragique survenu le 26 janvier et évoqué au paragraphe 3 du chapitre II du présent rapport, un soldat de la paix indien a trouvé la mort dans une embuscade tendue par des assaillants non identifiés alors qu'il assurait la protection de démineurs civils lors d'une opération. Il ne semble pas y avoir de menace réelle dans cette zone, mais les contingents des Nations Unies ayant des transports de troupes blindés ont depuis été redéployés dans cette zone afin de renforcer la sécurité pendant les opérations de déminage.

32. De nouveaux progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'établissement de nouvelles bases d'opération d'équipes dans des zones où la présence de la MINUS doit être renforcée. À cet égard, des terrains appropriés ont été localisés à Raja (Bahr El Ghazal occidental) et à Baw (Nil Bleu), et des plans sont actuellement élaborés pour transformer des bases temporaires d'opérations d'équipes à Talodi et à Jullud (Kordofan méridional) en bases permanentes. Des terrains ont également été acquis à El Fasher pour loger des officiers d'état-major servant dans le cadre du module d'appui léger.

33. Au 10 avril 2007, 96,4 % du personnel militaire autorisé de la MINUS (9 363 sur un total de 9 706) étaient déployés, dont 595 observateurs militaires de l'ONU, 253 officiers d'état-major et 8 515 soldats, en plus de 63 officiers d'état-major qu'il est prévu de déployer auprès de la MUAS au titre du module d'appui léger.

Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)

34. La MINUS et les autres organismes des Nations Unies ont continué à aider à préinscrire 60 000 soldats des Forces armées soudanaises retenus pour un programme de DDR dans le Nord-Soudan et le Sud-Soudan. L'APLS a elle recensé 30 700 combattants « non essentiels » qui doivent être préinscrits pour un programme de DDR. La MINUS et ses partenaires fournissent déjà un appui technique aux commissions de DDR du Nord-Soudan et du Sud-Soudan responsables de la planification des programmes de DDR. Le processus dans son ensemble est cependant compromis par le fait que les parties ne participent pas de façon significative aux principaux mécanismes de DDR créés dans le cadre de l'Accord de paix global.

35. Il s'avère toujours difficile d'assurer la coordination entre les commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion pour le Nord-Soudan et le Sud-Soudan et de leur donner des orientations. Le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, qui est chargée de la supervision, de la coordination et de l'évaluation des progrès des commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion du Nord et du Sud, ne s'est réunie pour la deuxième fois qu'en mars 2007 et n'a fait que des progrès limités sur les questions de planification stratégique. Ce retard a entravé le

fonctionnement des commissions de DDR du Nord et du Sud qui, en dépit du soutien fourni par la MINUS et d'autres partenaires internationaux, n'ont pas encore défini les critères d'admission au programme et les droits des groupes ciblés.

36. Ces facteurs ont contribué à créer une coupure entre la planification pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et le processus de transformation de l'APLS ainsi que des problèmes en ce qui concerne la démobilisation des milices alliées aux Forces armées soudanaises dans le sud. Il faudra un appui plus important, notamment de la part de la communauté internationale au Conseil national pour que les commissions s'acquittent effectivement de leur mandat.

37. Entre-temps, la MINUS a continué à fournir une assistance aux autorités nationales et à celles du Sud-Soudan sur les questions de la sécurité des communautés et le contrôle des armes, et a notamment appuyé les efforts visant à désarmer les civils dans le comté de Pibor (Jonglei). Ces questions posent des défis autres que ceux liés au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion et méritent qu'on leur accorde une plus grande attention, en adoptant une approche intégrée qui permette à la MINUS, aux partenaires de l'ONU et aux autorités locales d'examiner conjointement comment résoudre la question du contrôle des armes et celle des moyens de subsistance.

Assistance électorale

38. À la fin de janvier, la Commission nationale de révision de la Constitution a confirmé sa volonté d'engager un large processus consultatif et a créé deux sous-comités pour assurer la liaison avec les partis politiques et d'autres acteurs au niveau de l'État, tandis qu'un troisième comité a récemment été créé pour examiner les propositions de toutes les parties prenantes avant l'élaboration d'un projet de loi électorale. La Commission nationale et la Présidence ont confirmé que le projet de loi électorale serait soumis à l'Assemblée nationale en 2007 à sa session d'avril où à celle d'octobre.

39. La Mission a continué à suivre activement l'évolution sur le plan législatif. Grâce à divers ateliers, dont un sur la participation des femmes aux élections, le groupe de travail de la Mission sur les élections a prôné un environnement transparent et favorable pour le processus électoral. La MINUS a en outre soutenu les efforts visant à réformer la législation afin de mettre en place un cadre approprié pour les élections en tenant des réunions régulières avec le Secrétaire général de la Commission nationale et en se concertant avec les présidents des comités spécialisés de la Commission nationale. Elle a également proposé une approche intégrée et a représenté la Mission à des rencontres extérieures telles que les réunions mensuelles du groupe des donateurs et les réunions informelles du Groupe de travail parlementaire.

Police

40. Au 10 avril, la MINUS avait déployé ses 630 officiers de police, ce qui représentait 91 % des effectifs autorisés pour la Mission.

41. Dans le but de résoudre les problèmes de police dans les camps de personnes déplacées, et réprimer les crimes contre les femmes et les enfants, la MINUS a lancé, conjointement avec la police gouvernementale, un programme de police de proximité dans les camps de personnes déplacées à Khartoum, à Kauda (Kordofan

méridional) et à Kurmuk (Nil Bleu). Des stages de formation et des ateliers ont débuté en mars dans le cadre de ces projets. La MINUS a également créé des unités d'investigation spéciales dans ses bureaux de secteur à Juba, Wau et Malakal, pour s'employer en priorité à améliorer les conditions et examiner les raisons justifiant la détention de prisonniers, en coordination avec le Gouvernement du Sud-Soudan.

42. La police de la MINUS a consolidé et développé son programme consistant à s'installer dans les mêmes bureaux que la police nationale et les services de police du Sud-Soudan. La Mission a aidé les deux services à préparer et à rechercher un financement pour les programmes de formation approuvés. Au Sud-Soudan, la MINUS a continué une initiative importante consistant à inscrire les officiers des Services de police du Sud-Soudan, et en a, à ce jour, inscrit près de 10 464. La MINUS a également aidé les Services de police du Sud-Soudan à définir une structure organisationnelle et à élaborer un projet de loi relatif à un service de police pour le Sud-Soudan. Le programme de formation ainsi que le programme d'études ont été mis au point avec les chefs des services de police du Sud-Soudan. Reconnaissant la nécessité de donner plus de crédibilité aux services de police du Sud-Soudan en tant qu'alternative pour le maintien de l'ordre public à la place des militaires, le Ministère de l'intérieur du Gouvernement du Sud-Soudan a également demandé que leur soit dispensée une formation à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre .

Droits de l'homme

43. Pour ce qui est des droits de l'homme, la Mission a continué ses activités de surveillance et de renforcement des capacités. Elle a en particulier, s'agissant de la création d'une institution nationale des droits de l'homme, appuyé la tenue de discussions, sur une base aussi large que possible, au sujet du projet de loi relative à la Commission nationale des droits de l'homme, en organisant dans ce cadre un atelier à l'intention de parlementaires le 20 janvier. Elle a également mis des experts techniques à la disposition de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, tout en élaborant la législation et les programmes d'application.

44. Les membres de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan ont été désignés, mais la loi d'application n'a pas encore été mise sous sa forme finale. Il est nécessaire que le Gouvernement du Sud-Soudan promulgue cette loi importante, fournisse un soutien financier conséquent et assure l'indépendance de la Commission, conformément aux normes internationales. Il conviendrait que les organismes des Nations Unies, les donateurs et la communauté internationale en général fournissent une aide supplémentaire pour aider à mettre en œuvre le plan stratégique de la Commission.

45. La MINUS a également aidé à organiser, à l'intention de la Commission parlementaire des droits de l'homme, des ateliers sur la réforme de la loi réprimant la violence sexuelle et sur la coopération du Parlement avec la société civile, et a dispensé une série de cours de formation sur les droits de l'homme à la Police gouvernementale à Khartoum.

État de droit

46. La MINUS a continué à fournir une assistance à toutes les parties associées à l'élaboration des nouvelles lois prévues dans l'Accord de paix global, notamment la loi relative aux partis politiques. La Mission a organisé, au Sud-Soudan, des ateliers

sur le rôle des partis politiques dans le processus électoral ainsi que sur la bonne gouvernance et l'état de droit. À Khartoum, la Mission a apporté son concours pour la formation organisée par le Médiateur du Gouvernement d'union nationale sur le contrôle administratif et fourni une assistance pour l'organisation d'ateliers sur la justice pour mineurs.

47. La MINUS a continué à prôner une réforme du système correctionnel au Soudan. Le Ministère national de l'intérieur a accepté en principe – et c'est un fait à saluer – de séparer le système pénitentiaire de la Force de police unifiée. Au Sud-Soudan, la MINUS a terminé l'inscription du personnel pénitentiaire dans les États de l'Équatoria central et des Lacs, et a organisé plusieurs activités de formation. L'incorporation des soldats de l'APLS au sein du personnel pénitentiaire n'est pas coordonnée et continue de poser des problèmes tout comme les pénuries chroniques de capacités.

Information

48. La radio de la MINUS (Miraya FM) a étendu son réseau de transmission afin de fournir une information fiable et accessible sur le processus de paix à un plus grand nombre d'auditeurs au Soudan. C'est ainsi qu'elle a mis en service une nouvelle station relais à Rumbek en janvier, et des travaux vont bientôt commencer pour installer quatre stations supplémentaires qui permettront à Miraya de toucher les régions reculées de l'Équatoria occidentale et orientale. En plus de bulletins d'information et des programmes portant sur l'Accord de paix global, des programmes sur l'enseignement primaire commenceront à être diffusés en avril. En l'absence d'un accord l'autorisant à émettre dans le nord, Radio Miraya mène actuellement des négociations avec la radio d'État de Khartoum pour que celle-ci diffuse certains de ses programmes.

49. La Mission a continué de tenir des ateliers et de faire des exposés sur l'Accord de paix global aux niveaux des communautés et du Gouvernement et d'organiser, à l'intention de journalistes venant du Nord-Soudan, des visites de la MINUS ainsi que de projets exécutés par des organismes des Nations Unies dans le sud et dans les zones de transition. Elle a également continué à coopérer étroitement avec la MUAS dans le domaine de l'information et déployé deux fonctionnaires de l'information au Darfour au titre du module d'appui léger.

Assistance humanitaire

50. Vers le milieu du mois de mars, le plan de travail de l'ONU pour le Soudan, pour lequel un financement de 1,8 milliard de dollars était nécessaire au titre de l'assistance humanitaire et du relèvement en 2007, était financé à hauteur de 32 %, avec des annonces de contributions s'élevant à 580 millions de dollars. Les donateurs avaient également annoncé des contributions d'environ 130 millions de dollars au Fonds humanitaire commun. La première tranche de 80 millions de dollars a été allouée aux régions ayant les besoins les plus critiques; c'est le Sud-Soudan qui a reçu le plus gros montant pour l'assistance aux personnes qui retourneraient chez elles avant le début de la saison des pluies, suivi par le Darfour.

51. Il y a eu une épidémie de méningite qui a touché huit des 10 États du Sud-Soudan et Abyei. Les retours des personnes déplacées et des réfugiés ont été suspendus dans plusieurs régions, y compris le rapatriement des personnes qui se trouvaient en Ouganda. Une campagne de vaccination est en cours et l'épidémie est

maintenant jugulée. En février, 100 000 personnes au Sud-Soudan ont bénéficié d'une assistance du Programme alimentaire mondial. D'après l'évaluation annuelle des besoins et des moyens de subsistance pour le Sud-Soudan, la sécurité alimentaire devrait s'améliorer en 2007, l'ONU n'en estime pas moins que 108 000 tonnes d'aide alimentaire seront nécessaires pour secourir 1,3 million de personnes tout au long de l'année; 60 % de cette aide devront aller aux ménages touchés par une insécurité alimentaire chronique durant la « période de soudure » qui va d'avril à juillet.

52. La situation humanitaire au Darfour a pâti de la violence persistante et de l'insécurité générale. Plus de 2 millions de personnes sont maintenant déplacées et ce nombre continuera d'augmenter tandis que 1,9 million de résidents touchés par le conflit demeurent largement tributaires de l'aide extérieure. Environ 87 000 civils ont récemment été déplacés du fait de l'insécurité et des combats qui se sont déroulés entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2007. L'accès humanitaire au Darfour continue d'être entravé par l'insécurité, les attaques contre les humanitaires et leurs biens et des obstacles bureaucratiques. Dans un communiqué conjointement publié avec l'ONU, le Gouvernement a convenu de renforcer et d'accélérer son application du « moratoire » sur les procédures, initialement entré en vigueur en 2004. On espère que cela permettra de régler le problème des retards dus à la bureaucratie que connaissent de plus en plus les ONG opérant au Darfour. Le communiqué fait également état de la création d'un comité de haut niveau chargé d'assurer la bonne mise en œuvre de l'accord.

53. En raison de la gravité des problèmes humanitaires au Soudan, John Holmes, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a effectué une visite dans le pays du 20 au 27 mars et s'est rendu à Khartoum, Juba ainsi que dans les régions contrôlées par le Gouvernement et dans celles tenues par les rebelles au Darfour et s'est entretenu avec des responsables du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, d'organisations humanitaires et d'ONG ainsi qu'avec les populations touchées et les chefs de tribu.

Protection des civils

54. Au cours des derniers mois, des progrès ont été faits en ce qui concerne la protection des civils au Sud-Soudan, notamment à Phom el-Zeraf, Tonga, Kaldak et les environs aussi bien avant qu'après le redéploiement des Forces armées soudanaises. Les conflits au sujet de terres et de bétail continuent toutefois de poser de sérieux problèmes de protection. La MINUS s'est employée à vérifier des rapports faisant état de raids menés par les Murle dans l'État de Jonglei et au cours desquels plus de 150 enfants auraient été enlevés. Durant la visite qu'elle a effectuée au Soudan en février, sa Représentante spéciale pour les enfants touchés par les conflits armés, Radhika Coomaraswamy a exhorté toutes les parties à relâcher les enfants associés à des groupes armés.

55. La MINUS a également constaté qu'il y avait des problèmes de protection dus à l'utilisation de forces de l'APLS pour le maintien de l'ordre. Le retour à une vie civile normale et le renforcement de l'autorité civile ont en outre été compliqués par l'insécurité liée à l'action de l'Armée de libération du Seigneur dans l'État de l'Équatoria.

Retour des réfugiés

56. La coopération étroite entre le Gouvernement d'union nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et les organismes des Nations Unies a commencé à porter ses fruits comme en témoignent les premiers retours organisés de personnes déplacées qui se trouvaient à Khartoum vers le Kordofan méridional et le Sud-Soudan. À la mi-avril, quelque 20 000 personnes déplacées avaient bénéficié d'une assistance pour retourner à leur lieu d'origine dans le cadre de cinq opérations distinctes et 25 000 réfugiés qui se trouvaient dans cinq pays voisins sont retournés chez eux. Ces opérations ont commencé plus tard que prévu mais se sont relativement bien déroulées. Le nombre total de retours assistés est cependant loin des objectifs qui étaient fixés en raison du retard mis à établir des installations à Khartoum pour faciliter les départs, du petit nombre de retours par rapport au nombre de personnes inscrites, et du financement tardif du Gouvernement d'union nationale et de celui du Sud-Soudan.

57. L'Organisation des Nations Unies a continué à surveiller les conditions de vie des personnes déplacées à Khartoum en faisant appel aux mécanismes communautaires, en procédant à des évaluations et en engageant le dialogue avec les autorités compétentes. La situation actuelle au Darfour n'est pas de nature à faciliter les retours.

Lutte antimines

58. Les équipes de lutte antimines de la MINUS ont accompli des progrès considérables durant la saison sèche en cours. À ce jour, plus de 10 millions de kilomètres carrés de zones supposées dangereuses ont été déminées et environ 2 700 mines antipersonnel, 1 100 mines antichar et environ 590 000 pièces de munitions non explosées et de munitions d'armes légères ont été détruites. La MINUS et l'UNICEF ont dispensé une formation aux risques posés par les mines à plus d'un million de personnes dans les zones touchées ainsi que dans des camps et des stations d'étape pour personnes déplacées afin de sensibiliser ceux qui retournent chez eux aux risques posés par les mines et les munitions non explosées. Plus de 1 300 kilomètres de routes ont été vérifiés et déminés en vue du déploiement d'urgence et de l'acheminement de l'aide, plusieurs de ces routes étant utilisées pour le retour de personnes déplacées.

59. En coordination avec les activités de lutte antimines de la MINUS, le PNUD a formé cinq équipes de déminage intégrées mixtes, premier seuil fixé pour le renforcement des capacités dans le domaine de la lutte antimines au Soudan.

Relèvement et reconstruction

60. La deuxième réunion du Consortium pour le Soudan s'est tenue du 19 au 21 mars à Khartoum et Juba. Les donateurs ont clairement indiqué qu'ils ne pourraient continuer à financer les efforts de relèvement et de développement dans le nord, si des progrès n'étaient pas faits au Darfour, ce qui aurait un impact direct sur l'appui aux trois zones. Les participants ont noté à cette occasion que le Gouvernement du Sud-Soudan avait réalisé des progrès importants en 2006 en ce qui concerne la mise en place d'institutions à tous les niveaux, la manifestation d'une responsabilité plus active et le développement des efforts de renforcement des capacités. Il faudra toutefois s'attacher en priorité à mettre en place des institutions publiques en vue d'une bonne gouvernance et à établir des liens entre les

équipements de base, afin de promouvoir les activités productives et de fournir des services essentiels. Les donateurs ont également demandé une révision des mécanismes d'aide, y compris la détermination de nouvelles priorités et le chiffrage des dépenses afférentes à la deuxième phase de la Mission d'évaluation conjointe initiale.

61. Des pourparlers préliminaires positifs ont été tenus avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan concernant la création de « deuxièmes guichets » pour les fonds administrés par le PNUD, afin d'accélérer les décaissements et la mise en œuvre des premières initiatives en matière de relèvement et de réintégration par le biais du Fonds d'affectation multidonateurs.

Égalité des sexes

62. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux dispositions pertinentes de l'Accord de paix global, la MINUS a fourni un appui technique aux ministères du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan chargés de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les lois principales, et les a aidés à renforcer leurs capacités dans ce domaine. À Khartoum, le Ministère des affaires sociales a soumis au Gouvernement, pour adoption, son projet final de plan d'action national en matière d'égalité des sexes. La MINUS a également continué à aider les organisations féminines s'efforçant d'atteindre un taux de représentation des femmes de 30 % au Gouvernement d'unité nationale et de 25 % au Gouvernement du Sud-Soudan. Au sein même de la Mission, la MINUS a encouragé l'intégration d'une dimension sexospécifique par une formation dispensée à l'ensemble du personnel et la mise en place d'un système de coordonnateurs pour ces questions dans les diverses composantes de la Mission.

VIIH/sida

63. La MINUS a continué à dispenser une formation sur le VIH/sida par les pairs; 104 nouveaux éducateurs ont achevé leur stage pendant la période à l'examen, portant le total à 359. La formation d'éducateurs-pairs était dispensée à l'intention du personnel militaire des associations de jeunes et de femmes et les nouveaux éducateurs appuieront l'APLS et la Commission de DDR du Sud-Soudan. La sensibilisation au VIH/sida parmi les forces de maintien de la paix de la Mission est demeurée à 90 %. De plus, le PNUD, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et diverses organisations non gouvernementales, a poursuivi ses efforts afin de remédier à ce problème, principalement dans le cadre de l'initiative du Fonds mondial.

Conduite et discipline

64. Depuis mon rapport de janvier, 22 allégations d'agissements répréhensibles ont été signalées, dont deux cas graves qui ont été soumis au Bureau des services de contrôle interne, pour enquête.

65. À la suite d'articles parus dans la presse internationale faisant état de cas d'exploitation et de violences sexuels auxquelles se seraient livrés des agents de maintien de la paix des Nations Unies à Juba, les responsables de la MINUS ont relancé les efforts de la Mission visant à faire appliquer la politique de tolérance zéro imposée par l'ONU. En janvier et février, deux ateliers ont été organisés avec des représentants du Gouvernement et de la société civile à Khartoum et Juba, afin

d'expliquer les mécanismes de prévention et de notification appliqués par l'ONU, de même que les mesures disciplinaires prises contre des membres du personnel jugés coupables d'agissements répréhensibles. Entre-temps, une équipe spéciale a été constituée dans le cadre du Conseil pour la protection de l'enfance (Khartoum), en collaboration avec la MINUS, l'UNICEF et d'autres acteurs nationaux qui entreprendront des activités communes de prévention et d'information. Un organe similaire sera créé à Juba en collaboration avec le Gouvernement du Sud-Soudan.

Décentralisation de la Mission

66. Comme il était indiqué dans le dernier rapport, afin d'accroître l'efficacité des opérations de la Mission au Sud-Soudan, la MINUS poursuit la mise en place d'un programme de régionalisation centré sur le renforcement de son bureau régional à Juba. Le but de ce processus est de permettre à ce bureau de fournir un appui, des services et des programmes renforcés et plus efficaces au Sud-Soudan, et de faciliter la prise de décisions au niveau local. La nécessité de mettre en place ce programme de décentralisation résulte tout d'abord d'une série de problèmes d'ordre logistique, administratif et opérationnel rencontrés pendant la phase de déploiement au Sud-Soudan et ensuite du besoin croissant d'une interaction quotidienne plus étroite avec le Gouvernement du Sud-Soudan.

67. La délégation au Bureau de Juba d'importants pouvoirs en matière de gestion, d'administration et de finances est bien avancée. La Mission a créé un nouveau poste de chef du secteur I (Juba) dans les limites des ressources existantes, afin de permettre au Coordonnateur régional de coordonner toutes les activités de la Mission au Sud-Soudan, de se concentrer sur les questions régionales, de représenter le chef de la Mission lors des contacts quotidiens avec le Gouvernement du Sud-Soudan et de faciliter le contrôle technique et administratif des secteurs I, II et III. Le Directeur adjoint de l'administration a été transféré à Juba afin de diriger une composante Appui renforcée, de manière que les bureaux des secteurs I, II et III soient directement appuyés par le Bureau régional à Juba. Au cours des prochains mois, la Mission agrandira les locaux à usage de bureau et les logements à Juba afin de répondre aux besoins du personnel supplémentaire affecté. Elle poursuivra aussi le processus de décentralisation dans l'ensemble de sa zone de responsabilité en déléguant des pouvoirs aux zones de transition dans les secteurs IV (Kadugli), V (Nil bleu) et VI (Abyei), ainsi qu'au bureau du Darfour. Au Darfour en particulier, la décentralisation facilitera le déploiement de mesures de soutien à la Mission de l'Union africaine au Soudan et aidera à préparer le terrain pour le déploiement futur de la mission conjointe.

Personnel civil

68. La MINUS a, pour l'essentiel, surmonté les difficultés auxquelles elle avait été confrontée au départ pour recruter et retenir du personnel qualifié. L'effectif du personnel civil est passé de 796 à 918 agents recrutés sur le plan international (sur un total de 1 139 postes prévus), de 2 265 à 2 416 agents recrutés sur le plan national (sur un total de 3 342 postes) et de 172 à 190 Volontaires des Nations Unies (sur un total de 233 postes).

V. Difficultés rencontrées par la Mission pour s'acquitter de son mandat

69. Les difficultés décrites dans mon précédent rapport persistent; les activités de la Mission sont entravées par des problèmes de sécurité et des obstacles logistiques et administratifs. Le contexte de la sécurité au Soudan demeure très complexes et instable, dépendant de nombreux facteurs internes et externes de moyen à haut risque. Au cours des derniers mois, la Mission a déployé des efforts énergiques afin de renforcer la sécurité de son personnel et de ses installations par une série de mesures de sécurité supplémentaires durables. Au Darfour, l'insécurité demeure le principal obstacle à l'expansion des opérations des Nations Unies et à l'appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan. Le cessez-le-feu reste précaire; les attaques armées et les pillages sont en augmentation.

70. Le 19 janvier 2007, des membres du personnel des Nations Unies, de la Mission de l'Union africaine au Soudan et d'organisations non gouvernementales internationales ont été appréhendés et détenus par des agents de la sécurité nationale et de la police locale, alors qu'ils assistaient à une réunion dans une maison d'hôtes d'ONG internationales à Nyala (Sud-Darfour). Lors de leur interpellation et de leur détention, plusieurs personnes, dont cinq membres du personnel des Nations Unies, ont été attaquées physiquement et frappées avec des bâtons et des fusils et une femme a été victime de harcèlement sexuel. À leur libération, des poursuites pénales ont été engagées contre les membres du personnel des Nations Unies mais elles ont été suspendues par la suite dans l'attente d'un examen par le Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale. L'ONU a chargé sa propre commission d'enquête d'enquêter sur l'incident. Le Gouvernement s'était engagé à coopérer avec l'ONU à ce sujet mais aucune information n'a été échangée jusqu'à présent.

71. Entre-temps, la MINUS et plusieurs organismes des Nations Unies ont continué de se heurter à de graves obstacles dans leurs opérations au Darfour, principalement dans le nord, où les membres du personnel étaient régulièrement arrêtés lors de leurs déplacements, en contravention de l'Accord sur le statut des forces.

72. La MINUS demeure très préoccupée par le fait que le Gouvernement n'honore pas les engagements qu'il a pris aux termes de l'Accord sur le statut des forces. Durant la période à l'examen, on a noté une augmentation des ingérences dans l'exploitation des vols des Nations Unies et des délais de dédouanement sur tout le territoire soudanais. Lors des réunions de haut niveau, le Gouvernement s'est engagé à remédier à ces problèmes récurrents mais aucun changement notable n'est encore à signaler.

VI. Incidences financières

73. Dans sa résolution 60/122 B du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a alloué à la MINUS un crédit de 1 079 534 400 dollars, soit 89 961 200 dollars par mois, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2007, le coût de son maintien jusqu'au 30 juin 2007 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

74. Au 31 décembre 2006, la part non réglée des contributions au Compte spécial de la MINUS mises en recouvrement s'élevait à 283 millions de dollars. À cette date, la part non réglée du montant total des contributions mises en recouvrement pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 760 millions de dollars.

75. Le remboursement du coût du matériel des troupes et des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2007 et au 31 décembre 2006, respectivement.

VII. Observations

76. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, j'indiquais dans mon rapport de janvier que la mise en œuvre de l'Accord de paix global allait entrer dans une phase critique. Les deux parties ont surmonté les obstacles du premier tiers de leur progression durant la période intérimaire et continuent d'avancer malgré des difficultés considérables, notamment le décès soudain de l'un des architectes suprêmes de l'Accord, John Garang, une méfiance persistante et un nombre encore considérable de fauteurs de troubles. De plus, le conflit en cours au Darfour demeure une source de désaccord entre les parties et a détourné l'attention de la communauté internationale.

77. La mise en œuvre de l'Accord de paix global a atteint un stade délicat où on peut aisément perdre le point de départ ou le point de destination. Toutefois, deux points de référence critiques consolident cette phase intermédiaire de la période intérimaire, à savoir le redéploiement complet et vérifié des forces en 2007 et la tenue d'élections de mi-mandat libres et régulières en 2009. Tous les efforts raisonnables devraient être faits afin d'assurer le bon déroulement de ces étapes importantes, qui aideront les parties à consolider leurs gains et à s'engager dans la dernière phase du processus de paix.

78. Jusqu'à présent, la MINUS a concentré une grande partie de son attention et de ses ressources à aider les parties à appliquer l'Accord de paix global, ainsi qu'à surveiller et à observer le cessez-le-feu, avec des résultats mesurables. Bien qu'elles ne se soient pas encore mises d'accord sur une approche stratégique commune de la sécurité, y compris la mise en place d'unités intégrées, les parties ont pris des mesures pour gérer et réduire les tensions sur le terrain. Ce processus de coopération et de recherche de solutions devra être intensifié lorsque les deux forces armées aborderont le défi stratégique plus large d'un redéploiement complet.

79. L'achèvement de ce processus vital de redéploiement ne manquera pas de poser de graves problèmes dans les mois à venir. Tout d'abord, les parties doivent demeurer résolues à appliquer les modalités des plans de redéploiement et accepter la réalité et les incidences importantes de leur application. Ce processus exigera un engagement politique sérieux de la part des deux parties. Une fois achevé, toutefois, le redéploiement marquera la fin historique de trois décennies d'intervention militaire flagrante et d'hostilités dévastatrices.

80. Avec l'aide de l'ONU, les parties doivent maintenant consacrer une attention considérable à la vérification du processus. Au cas où des désaccords surgiraient, ils devraient être traités et réglés par les institutions compétentes, sans compromettre les progrès globaux ou porter atteinte à l'intégrité du processus. La conclusion du

redéploiement, qui exige également transparence et progrès dans l'intégration des autres groupes armés et la mise en place d'unités mixtes intégrées, consacrera le rejet par les parties d'une solution militaire au conflit qui les a divisées.

81. Pour surmonter tous ces problèmes, les parties doivent impérativement reconnaître que l'impasse destructrice qui a finalement abouti aux compromis décisifs de Naivasha il y a deux ans et demi demeure un scénario où toutes sont perdantes. L'application intégrale et irréversible de l'Accord de paix global est la seule stratégie viable pour le Soudan et ses populations.

82. Si la responsabilité principale de l'achèvement du Protocole relatif à la sécurité incombe aux deux parties, celles-ci devront recevoir l'engagement sans réserve et le plein appui de la communauté internationale. À ce sujet, je demande instamment au Conseil de sécurité et à tous les États Membres concernés d'aider les Soudanais à honorer les engagements qu'ils ont contractés en vertu de l'Accord de paix global. Les donateurs devront en particulier fournir une assistance d'ordre financier et autre en ce qui concerne la mise en place des unités mixtes intégrées, les programmes de DDR et la sécurité communautaire, sur la base de réformes importantes dans le secteur de la sécurité.

83. Le deuxième point de référence dans cette phase de la période intérimaire – la préparation et la tenue en 2009 d'élections démocratiques de mi-mandat – exigera une égale détermination. Ces élections seront une affirmation cruciale de la promesse de Naivasha de faire de l'Accord de paix global un processus inclusif, fondé sur la volonté du peuple soudanais. Dans le cadre de cet effort, il faudrait, sans plus de retard, promulguer la loi électorale trop longtemps différée, et ensuite mettre rapidement en place une commission électorale nationale indépendante. Il est essentiel que la Commission nationale de révision constitutionnelle continue d'orienter le processus de rédaction de ces projets de loi sur la base de consultations élargies et inclusives. La planification et la préparation effectives des élections exigent également un accord sur les limites d'Abyei et la frontière du 1^{er} janvier 1956; l'organisation du recensement; et le rapatriement des personnes déplacées.

84. Il est également important de reconnaître que des élections libres et régulières ne commencent pas à l'urne; il est temps d'obtenir des résultats tangibles en ce qui concerne la levée des restrictions touchant l'opposition politique et la société civile et de veiller à ce que les services de police et de sécurité se conforment aux exigences de la Constitution nationale intérimaire. À ce sujet, je déplore que la Commission nationale des droits de l'homme n'ait pas encore été établie. Je demande instamment au Gouvernement de le faire rapidement et en pleine conformité avec les Principes de Paris relatifs au statut des institutions nationales, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/134. Je recommande en particulier que la composition de la Commission garantisse une représentation pluraliste de toutes les forces sociales au sein de la société civile contribuant à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

85. Un appui au processus électoral exigera également un ajustement rapide des ressources des Nations Unies et des donateurs internationaux, permettant un prompt renforcement de l'assistance technique et des mécanismes de contrôle, ainsi qu'une coopération active avec la société civile et les acteurs politiques. En plus du Gouvernement soudanais, je demande instamment aux donateurs de prévoir dès maintenant les contributions qu'ils pourront verser, notamment pour le renforcement

des capacités des partis politiques, des médias et des organisations de la société civile, tous ayant un rôle important à jouer durant le processus.

86. Dans le cadre de la préparation des élections, les parties devront également accorder une grande attention à la situation dans le Kordofan méridional, à Abyei et dans le Nil bleu, et parvenir à s'entendre sur toutes les questions en suspens concernant ces régions. Je suis convaincu que la communauté internationale s'associera à ces efforts, ayant conscience de la nécessité d'organiser le référendum prévu pour Abyei et la « consultation populaire » pour les deux autres régions, conformément à l'Accord de paix global.

87. Enfin, je demande instamment aux Soudanais, et en particulier à leurs dirigeants, de reconnaître qu'en fin de compte, la paix dans leur pays est indivisible. En l'absence d'un règlement du conflit tragique et dévastateur au Darfour, il sera difficile de poursuivre les progrès vers la mise en œuvre de l'Accord de paix global et d'assurer son bon déroulement. Si le redéploiement des troupes peut s'effectuer sans impact immédiat sur la situation au Darfour, cela n'est pas le cas en ce qui concerne la préparation des élections de mi-mandat prévues en 2009, qui est nécessaire à l'échelle du pays. La paix et la stabilité dans l'ensemble du pays demeurent un préalable essentiel du scrutin. Tandis que le Conseil de sécurité examine la question de l'avenir du Soudan, je demande instamment aux membres de poursuivre une approche intégrée, dans laquelle une stratégie internationale de paix au Darfour renforce la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le principal objectif des efforts complémentaires déployés par la communauté internationale dans les secteurs de la sécurité et de l'assistance politique et humanitaire doit être de stabiliser suffisamment le Darfour pour qu'il puisse participer aux élections de mi-mandat de 2009 avec le reste du pays.

88. La paix au Soudan exigera également de porter une attention continue au relèvement et au développement après le conflit. À nouveau, il ne peut y avoir de progrès réels dans le nord, y compris dans les trois zones, sans une amélioration de la situation au Darfour. Outre qu'ils devront appuyer la paix dans tout le Soudan, les donateurs devront continuer à honorer les engagements qu'ils ont pris à Oslo et se préparer à prendre de nouveaux engagements en 2008 et au-delà, afin d'appuyer la deuxième phase de la Mission d'évaluation conjointe. Le respect de ces engagements sera d'une importance critique pour l'exécution de l'engagement commun pris par le Consortium pour le Soudan de faire de 2007 l'année de la distribution des dividendes de la paix.

89. Pour sa part, l'ONU fera tout son possible pour promouvoir la cause de la paix dans tout le Soudan, notamment par son appui sans réserve à l'application de l'Accord de paix global, de l'Accord de paix pour le Darfour et d'autres décisions importantes. Je recommande à ce sujet que le mandat de la MINUS soit prorogé de six mois, jusqu'au 31 octobre 2007.

90. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan pour les efforts résolus qu'ils déploient afin de promouvoir l'application de l'Accord de paix global et de mettre fin au conflit au Darfour. J'exprime aussi ma profonde reconnaissance à l'Union africaine – avec laquelle l'ONU coopère très étroitement – de même qu'aux États Membres, en particulier aux donateurs et aux pays fournissant des contingents et des forces de police, pour leur assistance inestimable.

Annexe

Composante militaire et composante police au 10 avril 2007

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique du Sud			4	0			4	0		
Allemagne	33	0	5	0			38	0	5	0
Argentine									11	0
Australie	5	1	5	4			10	5	9	1
Bangladesh	20	0	31	0	1 503	0	1 554	0	27	0
Belgique	5	0					5	0		
Bénin	7	0					7	0		
Bolivie	15	0	1	0			16	0		
Bosnie									2	0
Botswana	5	0					5	0		
Brésil	24	0					24	0	3	0
Cambodge	10	0	1	0	134	0	145	0		
Canada	23	0	7	0			30	1	1	1
Chine	14	0	11	0	424	11	449	11	7	2
Croatie			5	0			5	0		
Danemark	10	0	6	0			16	0	2	0
Égypte	20	0	21	0	781	15	822	15	2	0
El Salvador	5	0					5	0	4	2
Équateur	20	0					20	0		
États-Unis d'Amérique									9	2
Fédération de Russie	15	0	3	0	120	0	138	0	11	0
Fidji	7	0					7	0	4	3
Finlande			2	0			2	0	2	0
Gabon	6	0					6	0		
Gambie			1	0			1	0	4	0
Ghana			3	0			3	0	35	3
Grèce	4	0	2	0			6	0		
Guatemala	8	0	1	0			9	0		
Guinée	10	0					10	0		
Inde	20	0	27	0	2 577	4	2 624	4	20	2
Indonésie	10	0					10	0		
Jamaïque									3	2
Jordanie	12	0	9	0			21	0	23	2
Kenya	6	1	10	0	776	32	795	33	18	2
Kirghizistan	5	3					5	3	2	0
Malaisie	8	0	3	0			11	0	11	0
Malawi	6	0	1	0			7	0		
Mali	9	0					9	0		
Moldova	2	0					2	0		
Mongolie	2	0					2	0		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>								<i>Police civile</i>	
	<i>Observateurs</i>		<i>Officiers</i>		<i>Troupes</i>		Total partiel		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Hommes	Femmes		
Mozambique	1	0					1	0		
Namibie	9	0					9	0	1	0
Népal	6	2	6	0			12	2	55	2
Nigéria	10	0	5	1			15	1	29	2
Norvège	16	0	11	0			27	0	4	0
Nouvelle-Zélande	2	0	1	0			3	0		
Ouganda	9	0					9	0	17	3
Pakistan	20	0	26	0	1 538	0	1 584	0	36	2
Paraguay	10	0					10	0		
Pays-Bas	14	0	3	0			17	0	14	1
Pérou	17	0					17	0		
Philippines	13	0					13	0	52	0
Pologne	2	0					2	0		
République de Corée	7	0	1	0			8	0		
République-Unie de Tanzanie	15	0	2	0			17	0	2	0
Roumanie	12	0					12	0		
Royaume-Uni			4	0			4	0	2	0
Rwanda	15	0	8	0	254	0	277	0	24	0
Samoa									16	0
Sri Lanka	3	0							22	1
Suède	3	0	1	0			4	0	13	2
Thaïlande	12	0	1	0			13	0		
Turquie			4	0			4	0	27	0
Ukraine	4	0					4	0	23	0
Uruguay									2	0
Vanuatu									6	0
Yémen	16	0	3	0			19	0	3	0
Zambie	10	2	11	0	306	39	327	41	21	1
Zimbabwe	12	2	2	0			14	2	22	11
Total par sexe	584	11	248	5	8 414	101	9 246	117	606	47
Total général	595		253		8 515		9 363		653	

